

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Ruffey-sur-Seille

dossier n° PC 039 471 15 K0001

date de dépôt : 04 février 2015

demandeur : Monsieur JEANDOT Guy

pour : construction d'un hangar stockage à matériel agricole

adresse terrain : RUE DU BAS D OISENANS, à Ruffey-sur-Seille (39140)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Ruffey-sur-Seille

Le maire de Ruffey-sur-Seille,

Vu la demande de permis de construire présentée le 04 février 2015 par Monsieur JEANDOT Guy demeurant rue du bas d'oisenans, Ruffey-sur-Seille (39140);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un hangar stockage à matériel agricole ;
- sur un terrain situé rue du bas d'oisenans , à Ruffey-sur-Seille (39140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2014-1661 du 29 décembre 2014 portant à 3 ans la validité de l'autorisation ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE approuvé le 25 février 2002, modifié les 16 décembre 2005 et 18 mars 2011, révision simplifiée du 31 mars 2006, et mis en révision le 10 mai 2011 (zone NC) ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Seille approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/06/2011 (située en zone verte de précaution) ;

ARRÊTE

Article Unique

Le permis de construire est **ACCORDE**.

A Ruffey sur Seille, le 27 mars 2015
le Maire,

PETIT Evelynne



N.B. : - La commune est située en zone 3 dite de sismicité modérée, selon le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. En conséquence, tout projet de construction devra respecter les règles de construction parasismiques définies par l'arrêté du 22 octobre 2010.